Contrat d'engagement Kiwis 2026

Producteur

Maison Gaillard
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi

Adhérent(s)

Désignation : Adresse : Téléphone :
Désignation : Adresse : Téléphone :

Deux adhérents en cas de partage de panier

Les signataires du présent contrat s'engagent en **2026** pour **1** distribution :

09/12

Engagements de l'adhérent :

- Être à jour de sa cotisation à l'association *Le Jardin de Poissy*
- S'inscrire à au moins trois distributions dans l'année
- Préfinancer la production
- Être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses produits

Engagement du producteur partenaire :

- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent à la date de distribution prévue de paniers de 1 kg de kiwis Hayward (un panier contient entre 8 et 10 kiwis) au prix unitaire de 7 €. Les fruits livrés sont certifiés bio.

Nombre de paniers demandés	Prix unitaire	Montant total	Indiquer le numéro du chèque ou la date du virement
	7 €	€	☐ Chèque : ☐ Virement :

Modalités de paiement :

un chèque à l'ordre de « **Les Vergers des Coudrayes** » (encaissés le 09/12/2026)

ou

un virement, (RIB : 18206 00042 65130876301 03 - IBAN : FR76 1820 6000 4265 1308 7630 103), en précisant « AMAP Le Jardin de Poissy – *votre nom d'adhérent* – Contrat Kiwis 2026 ».

Partage et distribution des paniers

La distribution a lieu à Poissy aux horaires indiqués sur le site de l'association.

Ce contrat est élaboré pour une période de 1 semaine.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Fait à Poissy, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur
	